

**Liste des pièces constitutives du dossier de demande et de renouvellement d'autorisation de l'exploitation et du transport du charbon de bois d'hévéa au titre de l'année 2022**

- 1 Une demande de permis ou de renouvellement de permis d'exploitation de charbon de bois d'hévéa adressée à Madame la Directrice Générale des forêts et de la faune, indiquant le numéro de téléphone du demandeur ainsi que le lieu de l'exploitation ;
- 2 Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois pour l'agrément;
- 3 Une photocopie de la carte nationale d'identité pour l'agrément;
- 4 Une copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) (pour les sociétés);
- 5 Une copie du Registre de Commerce (pour les sociétés);
- 6 Une enquête technique réalisée par le chef de cantonnement du service local de rattachement précisant: l'identité du propriétaire de la parcelle, la zone précise d'exploitation (ville, village, ...), les coordonnées GPS de la parcelle, la superficie de la parcelle, l'âge de la parcelle et le nombre de pieds à couper pour la production de charbon, une estimation de la quantité de charbon à produire ou du nombre de sacs (masse des sacs à indiquer);
- 7 Un contrat entre le propriétaire de la parcelle d'hévéa et l'exploitant de charbon de bois (contrat à retirer à la DPIF);
- 8 L'original de l'ancien permis (pour le renouvellement) ;
- 9 Le bilan d'activités de l'exercice écoulé (pour le renouvellement);
- 10 Un reçu de paiement de 100 000 FCFA pour l'agrément;
- 11 Le reçu de paiement du montant afférent à l'autorisation annuelle d'exploitation, 50 000 F CFA pour les particuliers et 100 000 F CFA pour les sociétés.



**Le Directeur de Cabinet Adjoint**

**Col-Major AKE Abroba Jérôme**

*Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts*